

Communiqué de presse

Rabas Protec : un rapport d'enquête inepte et méprisant

Nous venons de prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur concluant l'enquête publique *Rabas Protec*. Si l'avis favorable rendu par le commissaire ne nous étonne pas, ce rapport par sa forme et son contenu appelle à quelques commentaires tant il nous semble révélateur du mépris des autorités pour les contributions citoyennes.

Nous constatons avec désagrément qu'aucune réponse étayée n'est apportée aux nombreuses interrogations soulevées dans les 57 contributions. Onze pages sur quatorze ne sont qu'énumérations des chapitres du dossier d'enquête et de son déroulement chronologique auxquelles il faut ajouter un copier/coller de Wikipédia sur Saint-Nazaire.

Les « appréciations personnelles du commissaire enquêteur » n'apparaissent que dans les trois dernières pages et se résument à une suite d'observations convenues « *La société Rabas Protec, utilisateur de substances chimiques, doit vérifier ses obligations, vis-à-vis de la réglementation REACH, quand elle manipule une de ces substances dans son activité industrielle* » ou à peine compréhensible quand est évoquée la situation juridique exacte de l'entreprise au moment de l'enquête. Un point d'autant plus pertinent qu'il semble que cette dernière ne satisfait pas aux obligations du PLU 2017 et auquel le commissaire enquêteur répond « *En effet, la qualification d'installation nouvelle n'est pas en l'état de la procédure juridiquement établie au sens du droit des installations classées* ».

Quant au prétendu tableau des « réponses aux observations » il s'étale dans une forme quasi illisible sur 146 pages pour répéter des dizaines de fois les mêmes formules telles que : « *les réponses du maître d'ouvrage sont pertinentes* », « *la préoccupation des riverains quant aux effets potentiels néfastes du chrome 6 est compréhensible* » et « *la présente enquête publique n'a pas pour objet de se prononcer sur les conséquences sanitaires des effets cumulés des activités industrielles du secteur* »

Comment ne pas voir alors dans ce rapport un mépris manifeste pour la population nazairienne, les élus, les associations qui ont étudié avec sérieux le dossier tant il pose de questions essentielles de santé publique dans notre bassin industriel ?

Tant que perdureront de telles pratiques les entreprises polluantes n'auront aucun souci à se faire et les citoyen-nes douteront toujours plus des dispositions démocratiques et des instances de concertation par lesquelles on les abuse.

Nous n'attendons donc plus que la nouvelle autorisation d'exploiter qui va certainement être prise par la Préfecture, comme seront prises les décisions concernant d'autres installations de l'Estuaire (usine de méthanisation de la Barrillais à Montoir de Bretagne, transfert de l'entreprise Carboloire à Donges etc) au mépris des risques industriels et de la santé des populations riveraines et salariées.

Tout cela serait presque risible si de telles décisions n'engageaient notre avenir.

Saint-Nazaire, le 21 novembre 2020